

MAIRIE DE PUYGROS

687 Route du Lac

Chef-lieu

73190 PUYGROS

TEL : 04 79 84 70 65

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 JUILLET 2022****Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6 + 3

Absents : 5

Date de la convocation

21/06/2022

Date d'affichage de la liste des délibérations

05/07/2022

Exécutoire

05/07/2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MEUNIER.

Présents : ARIZIO Jacques - BELLEMIN Franck - CHALAND Claudine – MEUNIER Luc - REGOTTAZ Françoise - TORRES Rémi

Absents : CAILLE Anthony - DARTIS Nicolas - GACHET Anthony - GACHET Laurent - PROVENT Marlène

Pouvoirs : DARTIS Nicolas donne pouvoir à TORRES Rémi – GACHET Anthony donne pouvoir à MEUNIER Luc - PROVENT Marlène donne pouvoir à CHALAND Claudine

Président de séance : MEUNIER Luc

Secrétaire de séance : TORRES Remi

Quorum (6 personnes présentes) : Oui Non

Ordre du jour de la séance :

- 2022/12 : Engagement de soutien à la micro-crèche « Les petits Explorateurs ».
- 2022/13 : Autorisation d'occupation du domaine public – Armoire Orange.
- 2022/14 : Vente de grumes suite à la coupe forestière sur les parcelles 1, 2, 10, 11.

Demande scrutin particulier :

- Engagement de soutien à la micro-crèche « Les petits Explorateurs ».
 Oui Non
- Autorisation d'occupation du domaine public – Armoire Orange.
 Oui Non
- Vente de grumes suite à la coupe forestière sur les parcelles 1, 2, 10, 11.
 Oui Non

Ouverture de séance : 20H00.

2022/12 : Engagement de soutien à la micro-crèche « Les petits explorateurs ».

Monsieur le Maire expose que depuis la fermeture de la MAM en septembre 2020, des demandes d'accueil d'enfants en bas âges restent insatisfaites. En effet le nombre d'assistantes maternelles sur les 3 communes (Curienne, Puygros et La Thuile) n'est pas suffisant à la vue de nos populations qui s'accroissent.

Aujourd'hui un nouveau projet est en élaboration, né d'une action concertée entre deux porteuses de projet (Pia VIAZ PINTO et Laëtitia FOULON), la Caisse d'allocations familiales et les 3 communes, une structure de type micro-crèche associative de loi 1901 à but non lucratif, sera installée dans le bâtiment historique dédié à cet effet au hameau du Boyat à Curienne.

Le bâtiment sera remis aux normes (ECC), suite à la visite de la PMI. Les travaux seront pris en charge en totalité par la commune de Curienne et sont soumis à l'engagement des trois communes à soutenir la structure pour 10 ans. La Caisse d'Allocations Familiales sera sollicitée dans le cadre de ses dispositifs d'aides à l'investissement et ce projet sera intégré dans la Convention Territoriale Globale.

Les communes de Curienne, Puygros et La Thuile conventionneront avec la crèche afin de lui apporter un soutien matériel, financier et réglementaire.

Une participation annuelle sera demandée aux communes afin de supporter le reste à charge de la structure. La clé de répartition de cette participation se fera à hauteur de 60% pour la commune de Curienne, de 22% pour la commune de Puygros et de 18% pour la commune de La Thuile.

La gestion de la structure est confiée à l'association « Les Petits explorateurs », les communes veilleront à nommer un référent chacun afin d'assurer le lien.

12 enfants pourront être accueillis du lundi au vendredi de 7h à 19h, une place d'urgence et l'accueil atypique seront proposés.

Les parents constitueront le bureau de l'association, et des commissions seront également créées afin de favoriser la collaboration parent / élu.

Ainsi, toutes les parties du contrat sont sécurisées pour l'avenir.

Débat entre les membres du conseil municipal :

- Françoise REGOTTAZ : L'ouverture de la micro-crèche est prévue en fin d'année 2023 (novembre/décembre).
- Claudine CHALAND : Qu'en est-il du montant du reste à charge ?
- Françoise REGOTTAZ : Le montant prévu pour la commune de Puygros est de 8 000€ maximum.

En conséquence, et après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet d'ouverture d'une structure d'accueil de la petite enfance.
- **DE VALIDER** l'engagement de soutien financier du reste à charge de la structure pour une durée de 10 ans.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget

2022/13 : Autorisation d'occupation du domaine public – Armoire Orange

Monsieur le Maire expose que pour permettre le déploiement de la fibre optique sur la Commune de Puygros, il est nécessaire de positionner une armoire optique PMZ au Chef-Lieu de Puygros.

Celle-ci sera positionnée à côté de l'armoire existante, sur la parcelle B 881, ainsi elle sera accessible depuis l'espace public pour les interventions techniques.

Aucune construction, plantation, dépôt et remblais ne pourra être effectué dans un périmètre de 3 mètres autour de cette servitude.

Il convient de consentir à ORANGE, une servitude réelle et perpétuelle constituée par le droit d'implantation dans la parcelle B 881 d'une armoire optique PMZ et d'un réseau enterré sur une longueur de 20 ml, ainsi que le droit ultérieur d'entretien des ouvrages.

ORANGE s'engage à prendre en charge les frais de notaire, et de verser une indemnité à la commune.

Débat entre les membres du conseil municipal :

- Luc MEUNIER : La fibre est prévue fin 2022, début 2023 à Puygros. Une fois celle-ci installée, chaque habitant devra faire la demande de raccordement auprès de son opérateur.
- Rémi TORRES : Orange prend en charge les frais de notaire pour établir la servitude, et versera à la commune une indemnité d'environ 200€ à 400€ pour 2022.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle sur la parcelle B 881, au bénéfice de la société ORANGE.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2022/14 : Vente de grumes suite à la coupe forestière sur les parcelles 1, 2, 10 et 11.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs habitants se sont manifestés afin de savoir si la commune allait proposer des coupes d'affouagère en 2022.

Suite à plusieurs réunions avec l'ONF, nous sommes convenus de proposer aux habitants de vendre des grumes (tronc de feuillus abattus et débardés), disponibles sur la plateforme à Arvey.

11 habitants sont intéressés par cette proposition.

Monsieur le Maire explique que l'abattage et le débardage de ces grumes ont un coût de 38.00€ le mètre cube (m³), à la commune de Puygros.

Il convient de fixer le prix de vente de ces grumes en € par m³.

Monsieur le Maire propose de vendre les grumes au tarif de 40€ / m³.

Débat entre les membres du conseil municipal :

- Jacques ARIZIO : L'ONF a prévu une coupe d'environ 220m³ de feuillus.
- Rémi TORRES : 12 habitants de Puygros ont demandé si la commune organisait une coupe affouagère en 2021. Ce qui n'a pas été réalisé. Ces habitants nous ont relancés en 2022. Nous avons donc vu avec l'ONF afin de pouvoir vendre des grumes aux administrés. Au vu du matériel nécessaire (tracteur, remorque, fendeuse...) un habitant s'est désisté. Nous allons convoquer ces personnes afin de leur faire signer une convention et une facture leur sera par la suite envoyée.
- Claudine CHALAND : Quelle est la quantité de bois acheté par les habitants ?
- Rémi TORRES : 168m m³ sont achetés par les habitants. Les 54 m³ restants seront vendus à un professionnel par l'ONF, au profit de la commune, au tarif de 46€ le m³.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations,
- **D'ACTER** le tarif de la vente de grumes à 35.00€ HT le m³, soit 40.00€ TTC le m³.

Aucune question diverse.

La séance est levée à 20H20.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi TORRES



Le Maire,
Monsieur Luc MEUNIER



